

mazars

Mazars
4 rue Edith Piaf
Asturia A
44800 Saint-Herblain



KPMG S.A
7 boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 Nantes Cedex 3 France

GRAND PORT MARITIME DE NANTES SAINT-NAZAIRE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mazars
Société anonyme d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes à
directoire et conseil de surveillance
Siège social : 61, rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie
Capital de 8 320 000 € - RCS Nanterre B 784 824 153

KPMG S.A.
Société anonyme à directoire
Siège social : 2 avenue Gambetta – 92400 Courbevoie
Capital de 5 497 100 € - RCS Nanterre B 775 726 417

GRAND PORT MARITIME DE NANTES SAINT-NAZAIRE

Etablissement Public National

RCS 775-604-853

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'organe délibérant de l'établissement public Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'organe délibérant, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et établissements, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Provisions pour risques et charges

Le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire constitue des provisions pour risques et charges, telles que décrites dans la note 2.5.5 « Provision pour risques et charges » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir par sondages les calculs effectués par l'établissement, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à nous assurer que la note 2.5.5 « Provision pour risques et charges » de l'annexe fournit une information appropriée. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Immobilisations corporelles

La note 2.5.1 « Immobilisations corporelles » et le tableau « Durée amortissement » de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation, à l'amortissement et à la dépréciation des immobilisations corporelles.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre établissement, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des membres de l'organe délibérant relatives aux comptes consolidés

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux soumis à la comptabilité publique ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil de surveillance.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur et l'agent comptable, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les commissaires aux comptes,

Mazars

Saint-Herblain, le 11 mars 2022

KPMG S.A

Nantes, le 11 mars 2022

Arnaud Le Néen,
Associé

Cyprien Schneider,
Associé

Comptes consolidés au 31/12/2021

Bilan Consolidé

Actif en EUR	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations incorporelles	1 298 061	1 210 169
<i>Dont Ecart d'acquisition</i>		
Immobilisations corporelles	475 751 053	474 178 788
Immobilisations financières	3 572 481	4 640 917
Titres mis en équivalence		
Actif immobilisé	480 621 595	480 029 874
Stocks et en-cours	686 149	755 102
Clients et comptes rattachés	10 323 581	6 407 419
Autres créances et comptes de régularisation (4)	12 889 849	12 986 100
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	33 871 481	32 883 250
Actif circulant	57 771 060	53 031 871

Total Actif	538 392 655	533 061 745
--------------------	--------------------	--------------------

Passif	31/12/2021	31/12/2020
Capital (1)	125 019 867	122 796 374
Primes (1)		
Réserves et résultat consolidés (2)	210 511 625	215 062 896
Autres (3)	76 784 760	74 909 645
Capitaux propres - Part du groupe	412 316 252	412 768 915
Intérêts minoritaires		
Provisions	26 708 811	28 009 494
Emprunts et dettes financières	65 908 979	61 164 421
Fournisseurs et comptes rattachés	13 744 074	13 443 929
Autres dettes et comptes de régularisations (5)	19 714 539	17 674 986
Dettes	99 367 592	92 283 336

Total Passif	538 392 655	533 061 745
---------------------	--------------------	--------------------

(1) De l'entité mère consolidante

(2) Dont résultat net de l'exercice

(3) Détaillé dans l'analyse de la variation des capitaux propres (Part du groupe)

(4) Dont impôts différés actifs

(5) Dont impôts différés passifs

Comptes consolidés au 31/12/2021

Compte de résultat Consolidé

En EUR	31/12/2021	31/12/2020
Chiffre d'affaires	74 911 998	73 471 923
Autres produits d'exploitation	39 420 869	34 265 945
Achats consommés	815 283	825 359
Charges de personnel (1)	52 467 453	48 457 053
Autres charges d'exploitations	31 655 486	25 654 844
Impôts et taxes	1 791 840	1 580 065
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	30 778 799	31 747 116
Résultat d'exploitation avant dotations aux dépréciations de l'écart d'acquisition	-3 175 994	-526 569
Dotation aux dépréciations des écarts d'acquisitions		
Résultat d'exploitation après dotations aux dépréciations de l'écart d'acquisition	-3 175 994	-526 569
Produits et charges financières	-1 470 277	-1 245 820
Produits et charges exceptionnelles	95 000	110 000
Impôts sur les résultats		
Résultat net des entités intégrées	-4 551 271	-1 662 389
Quote-part dans les résultats des entités mis en équivalence		
Résultat net d'ensemble consolidé	-4 551 271	-1 662 389
Intérêts minoritaires		
Résultat net (Part du groupe)	-4 551 271	-1 662 389
Résultat par action	-4 551,27100	-1 662,38900
Résultat dilué par action	-4 551,27100	-1 662,38900

(1) Y compris participation des salariés

Tableau de flux de trésorerie consolidé

	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net consolidé	-4 551 271	-1 662 389
Amortissements et provisions	25 922 271	27 290 975
Quote part des subventions investissements	-5 488 953	-5 248 574
Plus-values de cession, nettes d'impôt	7 504	94 625
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	15 889 551	20 474 637
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	577 319	4 876 005
Dont Intra-groupe :		
Flux net de trésorerie généré par l'activité	16 466 870	25 350 642
Acquisition d'immobilisations	-28 923 513	-27 924 601
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	629 424	196 651
Subvention d'investissements	6 989 561	5 285 977
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-21 304 528	-22 441 973
Nouveaux emprunts	10 000 000	
Remboursements d'emprunts	-5 229 863	-5 148 368
Réduction des capitaux propres		
Reversement de résultat		
Crédit vendeurs		
Remboursement Crédits vendeurs	1 055 753	1 396 348
Autres		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	5 825 890	-3 752 020
Incidence des variations de cours des devises		
Variations de trésorerie	988 232	-843 351
Trésorerie d'ouverture	32 883 249	33 726 600
Trésorerie de clôture	33 871 481	32 883 249
Ecart		

Comptes consolidés au 31/12/2021

Tableau de variation des capitaux propres

En EUR	Capital	Réserves	Résultats	Autres	Total part groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres N-2	121 751 112	37 690 091	4 461 934	174 573 261	338 476 398	
Correction des A nouveaux						
Affectation en réserves		4 461 933	-4 461 933			
Distributions de dividendes						
Variation de capital	1 045 262	9 392 513		-9 392 513	1 045 262	
Résultat N-1			-1 662 390		-1 662 390	
Variations des écarts de conversion						
Incidence des réévaluations						
Entrée de périmètre						
Sortie de périmètre						
Changement de méthode						
Restructuration fusion						
Changement d'intérêts						
Variation de périmètre						
Autres variations						
Capitaux propres N-1	122 796 374	51 544 537	-1 662 389	165 180 748	337 859 270	
Correction des A nouveaux						
Affectation en réserves		-1 662 389	1 662 389			
Distributions de dividendes						
Variation de capital	2 223 493	8 574 673		-8 574 673	2 223 493	
Résultat N			-4 551 271		-4 551 271	
Variations des écarts de conversion						
Incidence des réévaluations						
Entrée de périmètre						
Sortie de périmètre						
Changement de méthode						
Restructuration fusion						
Changement d'intérêts						
Variation de périmètre						
Autres variations						
Capitaux propres N	125 019 867	58 456 821	-4 551 271	156 606 075	335 531 492	

ANNEXES DES COMPTES CONSOLIDES

Annexe aux comptes consolidés au 31-12-21

1 - Faits majeurs de la période

Il s'agit du dixième exercice de consolidation du groupe GRAND PORT MARITIME DE NANTES – SAINT-NAZAIRE.

La filiale NANTES PORT TERMINAL (NPT), détenue à 100%, a été créée en juillet 2011 pour accueillir les outils d'exploitation du terminal de Nantes (apport initial en outillage de 2 131 K€).

Dans les comptes de NPT, compte tenu des perspectives d'activité, il a été constaté en 2013 une provision exceptionnelle de 1 292 K€ pour dépréciation des actifs immobilisés (matériels de manutention) reprise à hauteur de 80k€ sur l'exercice 2017, 150k€ sur l'exercice 2018, 120k€ sur l'exercice 2019, 110k€ sur l'exercice 2020 et 95k€ sur l'exercice 2021

En plus du contexte de crise sanitaire lié au virus COVID19 et ses conséquences sur l'activité du Port, le GPMNSN a dû faire face aux conséquences de l'arrêt de l'activité de la raffinerie de Donges et aux fortes tensions sur le marché international du gaz. Il a donc enregistré une baisse de ses trafics, qui a eu pour impact la diminution des droits de port de 8M€ (- 22,6 % par rapport à 2020) :

	Variation 2021/2020
Vracs liquides énergétiques	- 51,5 %
Autres vracs liquides	+ 15,2 %
Charbon	+ 314,3 %
Vracs agroalimentaires	- 12,2 %
Autres vracs solides	+ 22 %
Trafics conteneurs	+ 4,3 %
Trafic roulier	- 4,2 %
Autres marchandises diverses	+ 20,2 %

Il a néanmoins élaboré et mis en œuvre un plan de continuité des activités qui lui a permis de faire face aux difficultés.

De plus, la refonte de la politique domaniale engagée en 2020 dans l'objectif de capter une plus grande valeur continue à porter ses fruits puisque ces derniers ont progressé de 1,8 M€.

Par ailleurs, le GPMNSN a contractualisé un nouvel emprunt de 10 M€ afin de financer ses futurs investissements.

Enfin, un pôle facturier a été créé le 18 octobre 2021.

2 - Principe et règles d'établissement des comptes consolidés

Les comptes du Groupe sont consolidés dans le respect des principes comptables français et sont établis conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 Juin 1999 homologuant le règlement CRC n° 99-02.

Les grands ports maritimes se conforment, en matière de gestion financière et comptable, aux règles et usages pour les établissements publics nationaux dotés d'un Agent Comptable et appliquent le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique applicable aux organismes non soumis à la comptabilité budgétaire.

Les comptes annuels du Grand Port Maritime de Nantes – Saint Nazaire (GPMNSN) sont établis selon les principes comptables repris dans l'instruction comptable commune du 14 décembre 2020 (BOFIP-GCP-20-0010 du 14/12/2020) et le recueil des normes comptables pour les établissements publics.

Annexe aux comptes consolidés au 31-12-21

2.1 - Comparabilité des comptes :

2.1.1 - Production immobilisée

La production immobilisée double entre 2020 et 2021 pour arriver à 7 537 K€ au 31 décembre 2021. Cette variation provient en partie d'un affinement de la pratique comptable relatif au recensement des dépenses immobilisables dans le cadre des opérations de gros entretien dont l'incidence est de l'ordre de 2M€.

2.1.2 - Présentation des produits à recevoir

Un changement de présentation dans le classement des créances est intervenu en 2021 du fait de l'intégration des produits à recevoir pour factures à établir dans les créances de l'actif circulant. Auparavant, elles étaient classées dans les créances diverses.

2.2 - Périmètre de consolidation :

Les entités consolidées au 31 Décembre 2021 sont les suivantes :

Tête de groupe : Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire
Siège social : 18 Quai Ernest Renaud 44000 NANTES

Filiale : SAS NANTES PORT TERMINAL au capital de 2.544.019€
Siège social : 18 Quai Ernest Renaud 44000 NANTES
RCS NANTES B 533.467.544

Le Grand Port Maritime possède une participation dans AGIF+ pour une valeur de 10k€, représentant précisément 20% du capital de cette société.

Conformément à l'exercice précédent, le groupe a décidé de ne pas mettre en équivalence les titres des sociétés AGIF+ et d'exclure cette dernière du périmètre de consolidation, au motif que ces retraitements n'apporteraient pas une information complémentaire pertinente, et présente un caractère non significatif pour l'exercice au 31/12/2021.

L'activité confiée à NPT a fait l'objet d'un nouvel appel à candidature au cours de l'exercice 2016, terme de l'autorisation d'exploitation pour une période de 5 ans. La procédure d'appel à candidatures prévue par la loi n° 2008-660 du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire est encadrée par les dispositions du Code des Transports (articles R.5312-83 à R.5312-86). Dans ce contexte, l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) publié le 4 mars 2016 avait pour objet de confier l'exploitation des terminaux nantais, hors terminal céréalier de Roche Maurice, à un opérateur en substitution de Nantes Port Terminal.

A l'issue de la procédure, il s'avère que l'offre remise par le candidat ne répond que partiellement au cahier des charges de l'AMI. Le Directoire du GPMNSN a déclaré infructueux l'AMI.

Par arrêté ministériel du 28 décembre 2016, le GPMNSN a été autorisé à exploiter le terminal par l'intermédiaire d'une filiale et pour une durée de trois ans.

Un nouvel arrêté du 16 avril 2019 a prolongé l'autorisation d'exploitation jusqu'au 31 décembre 2021. Enfin un arrêté ministériel du 15/12/2021 a reconduit pour une année supplémentaire l'autorisation d'exploitation.

2.3 - Méthode de consolidation :

GPMNSN détient 100% de la SAS NPT.

Cette société sera intégrée globalement, ce qui consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entité consolidante les éléments des comptes de l'entreprise consolidée, après retraitements éventuels ;
- Éliminer les opérations et comptes entre les deux entités.

2.4 - Dates de clôture

La date retenue pour l'établissement des comptes consolidés est le 31 Décembre 2021, date à laquelle toutes les entités du groupe arrêtent leurs comptes sociaux.

2.5 - Principes généraux relatifs au bilan et au compte de résultat

Les méthodes d'évaluation sont conformes aux principes comptables généralement admis, à savoir :

- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,
- Continuité d'exploitation,
- image fidèle
- régularité et sincérité

2.5.1 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises ou créées sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Ces coûts incluent les frais de maîtrise d'œuvre nécessités pour leur réalisation (FESI).

L'application des règlements sur les actifs précise que le coût d'acquisition initial d'un actif est constitué, outre son prix d'achat, de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place. La comptabilisation depuis le 1er janvier 2006 des FESI est donc celle des FESI réels.

Le GPMNSN avait procédé à la réévaluation légale de ses actifs en 1976.

Une nouvelle réévaluation des actifs corporels a été autorisée par la loi PACTE et comptabilisée en 2017 pour un montant de 189,7 M€. Les charges supplémentaires d'amortissement générées en 2021 par la réévaluation s'élèvent à près de 8,5 M€.

L'intégration au bilan de bâtiments remis au GPMNSN à l'expiration d'AOT est enregistrée en immobilisations corporelles en contrepartie d'un compte de fonds propres (financement de l'actif autres tiers) conformément à l'instruction de la Direction Générale de la Comptabilité Publique (DGFIP) du 18 décembre 2012 relative à la comptabilisation des financements externes de l'actif.

Enfin, le GPMNSN gère un espace d'environ 2 700 hectares, dont 50% sont occupés par des activités maritimes et 1 000 hectares sont des espaces de nature pouvant constituer des réserves potentielles dans les futurs projets d'aménagement.

2.5.1.1 - Biens acquis avec la participation de l'État

En application de l'article 15 de la loi du 4 juillet 2008 portant sur la réforme portuaire, ces biens étaient suivis au compte 103 "Biens remis en pleine propriété".

L'application de l'instruction DGFIP du 18 décembre 2012 s'est traduite en 2013 par le transfert de ces financements au compte 101 "Financements non rattachés à des actifs déterminés" et la suppression du compte 103.

Par ailleurs, le décret du 9 octobre 2008 portant diverses dispositions en matière portuaire ne décrit pas de régime financier équivalent à celui des articles L.111-5 et suivants de l'ancien code des ports maritimes.

Les premiers actes de transfert ont été signés en 2015 pour les biens situés sur 6 communes de la circonscription portuaire. Par ailleurs, des actes de transfert ponctuels sont signés au moment de la réalisation d'opérations de cessions.

2.5.1.2 - Dépréciation des actifs

Pour la clôture des comptes des exercices précédents, compte tenu que l'instruction comptable commune du 14/12/2020 et les principes comptables français n'apportent pas de précision concernant le niveau auquel les actifs doivent être regroupés, que les missions et obligations de service public du Port, mais aussi son rôle majeur dans le développement économique régional, incitent à privilégier la notion de potentiel de services attendus comme critère le plus pertinent pour apprécier globalement les avantages économiques attendus de l'utilisation de ses actifs, l'appréciation des actifs avait été effectuée au niveau global de l'établissement.

Le Comité de Direction du Port, dans sa séance du 22 mars 2007, avait donné son accord sur cette analyse, en précisant que celle-ci pourrait être revue dans le futur, en fonction de l'évolution des règles et des pratiques comptables.

Dans ce cadre, aucune dépréciation n'avait été comptabilisée.

Annexe aux comptes consolidés au 31-12-21

Néanmoins, lorsqu'il existe un indice qu'un actif a pu perdre de sa valeur, un test de dépréciation est réalisé afin de comparer sa valeur nette comptable à sa valeur actuelle. Lorsque cette dernière est jugée de manière significative inférieure à la valeur nette comptable, il est procédé à une dépréciation.

Le port a ainsi mené une analyse des conséquences du PPRT de Montoir-de-Bretagne arrêté en septembre 2015. A ce stade, cette analyse a conduit à l'identification d'un actif, situé sur la plate-forme logistique, à déprécier à hauteur de 400 k€, le port considérant que cet actif a perdu sa valeur dans la mesure où il est devenu difficilement commercialisable. Au cours de l'exercice 2020 aucun nouvel actif répondant à cette analyse n'a été identifié.

A la suite des engagements pris par le Président de la République, le gouvernement a décidé de procéder d'ici à 2022 à l'arrêt de la production d'électricité sur les quatre dernières centrales électriques fonctionnant au charbon encore en service sur le sol métropolitain, dont Cordemais. Le Pacte pour la transition écologique et industrielle de la centrale de Cordemais et de l'estuaire de la Loire a été signé le 17 janvier 2020 dans ce cadre. A la date de signature de ce document, la centrale de Cordemais est jugée par RTE « indispensable au maintien du niveau de sécurité d'approvisionnement actuel jusqu'à la mise en service pérenne de l'EPR de Flamanville ». Cette situation est valable pour un nombre limité d'années, des solutions de sécurisation supplémentaires étant envisageables au plus tard à échéance 2026 selon RTE. Durant cette séquence, un fonctionnement, limité, de la centrale est par conséquent envisagé afin de répondre aux besoins d'électricité en période de pic de consommation hivernale.

Dans ce contexte et dans la mesure où les actifs du GPMNSN utilisés pour le fonctionnement de la centrale de Cordemais ne sont pas spécifiques et pourront faire l'objet d'une utilisation alternative, il n'a pas été nécessaire de constater un amortissement accéléré qui tiendrait compte de la fermeture de la centrale en 2024/206.

2.5.1.3 - Financements externes

Le Port a mis en application au titre de l'exercice 2013 les dispositions de l'instruction Direction Générale des Finances Publiques n° 2012/11/6584 du 18 décembre 2012 relative aux modalités de comptabilisation des financements externes de l'actif des établissements publics nationaux.

Ainsi est adoptée une présentation des fonds propres distinguant les financements de l'État de ceux des tiers autres (collectivités territoriales, Union européenne...). Cette présentation, différente de celle prévue par le Plan Comptable Général, est justifiée par la spécificité juridique des établissements publics, qui ne disposent pas de capital social et dépendent à ce titre de l'État.

Par ailleurs, par respect du principe général de symétrie, la comptabilisation de la quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs s'effectue en produits d'exploitation dans la mesure où l'amortissement de l'actif est enregistré en charges d'exploitation.

Le GPMNSN enregistre ses charges d'amortissement en exploitation. La quote-part reprise au résultat des subventions d'investissement est donc comptabilisée en produits d'exploitation.

2.5.2 - Immobilisations financières

<i>Filiales et participations</i>	Capital	Quote-part du capital détenu	Valeur nette comptable des titres détenus	Chiffre d'affaires 2021(k€) (1)	Bénéfice net ou perte nette 2021 (k€) (1)	Dividendes distribués en 2021 (k€)
A - Titres de participations (10 à 100% du capital détenu)						
Nantes Port Terminal	2 544 019	100%	0	1 564	-735	
AGIF +	50 000	20%	10 000			8
G.I.E. Dragages Ports	37 975 904	11,88%	182 939			
B - Autres titres immobilisés (moins de 10% du capital détenu)						
Société Financière Donges-Metz	152 500	4,95%	7 546			470
Suardiaz Alantica	3 500	0,25%	8,75			
TOTAL			200 494	1 564	-735	478

(1) Le chiffre d'affaire et le résultat 2021 ne sont pas tous connus au moment de la rédaction de cette annexe

(2) Le GPM détient 12 parts d'intérêt sur un total de 101

Annexe aux comptes consolidés au 31-12-21

La valeur brute de ces actifs est constituée du coût d'acquisition.

Les titres de participation et les autres immobilisations financières figurent au bilan pour leur coût d'acquisition net des dépréciations éventuelles. Une dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur d'acquisition déterminée d'après les comptes définitifs des sociétés.

Les autres immobilisations financières sont constituées de crédits vendeurs accordés dans le cadre de la réforme portuaire.

Les immobilisations financières sont composées à 55 % par le crédit vendeur accordé à TGO (3 332 K€). Ce dernier rembourse chaque année une part du crédit selon un échéancier qui se termine en juin 2026.

2.5.3 - Stocks

Les stocks sont évalués au coût moyen pondéré.

Pour chaque article stocké, la consommation moyenne annuelle est calculée sur la base des cinq derniers exercices.

LIBELLE	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variation des stocks en augmentation (entrées)	Variation des stocks en diminution (sorties)	Solde à la clôture de l'exercice
Pièces détachées et matières diverses	1 800 795	4 936		1 805 731
Fabrications en cours	131 445		38 426	93 019
	1 932 240			1 898 750

Une provision est constituée pour les pièces de rechange banalisées, sachant qu'aucune provision n'est calculée sur les pièces dont le stock est créé depuis moins de 3 ans.

Pour les autres, en fonction des couvertures de mois de stocks pour chaque article, un indice de dépréciation est appliqué selon les fourchettes suivantes :

Moins de 24 mois	0 %
24 à 36 mois	25 %
36 à 48 mois	50 %
48 à 60 mois	75 %
Plus de 60 mois	100 %

2.5.4 - Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances que l'établissement possède à l'encontre des clients en redressement ou liquidation judiciaire, et celles dont le recouvrement a été confié à un huissier de justice, sont provisionnées à 100 %.

Les créances dont le recouvrement est très compromis font l'objet d'une provision à hauteur du risque.

L'exercice 2021 n'a pas enregistré d'admission en non-valeur de créances.

Un changement de présentation dans le classement des créances est intervenu en 2021 du fait de l'intégration des produits à recevoir pour factures à établir dans les créances de l'actif circulant. Auparavant, elles étaient classées dans les créances diverses.

Annexe aux comptes consolidés au 31-12-21

CREANCES	MONTANT BRUT	DEGRE DE LIQUIDITE	
		ECHEANCE A MOINS D'UN AN	ECHEANCE A PLUS D'UN AN
<u>CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE</u>			
<i>Titres de participation</i>	192 939		192 939
<i>Autres titres immobilisés</i>	7 555		7 555
<i>Prêts (Personnel)</i>	34 141	13 603	20 538
<i>Dépôts et cautionnements versés</i>	5 798		5 798
<i>Crédits vendeur</i>	3 332 048	699 090	2 632 958
	3 572 481	712 693	2 859 788
<u>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT</u>			
<i>Clients et comptes rattachés</i>	10 323 581	10 323 581	
	10 323 581	10 323 581	
<u>CREANCES DIVERSES</u>			
	12 889 849	12 889 849	
	12 889 849	12 889 849	
TOTAL	26 785 911	23 926 123	2 859 788

PRODUITS A RECEVOIR 2021	MONTANT
Travaux-Etudes	1 340 581
Prestations de services	704 962
Produits des activités annexes	846 650
Fonds de concours	153 224
Produits financiers	500 000
TOTAL	3 545 417
TVA	557 347
	4 102 764

2.5.5 - Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées si trois conditions sont remplies :

- le GPMNSN a une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers qui résulte d'un évènement passé, antérieur à la date de clôture ;
- il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être évalué de manière fiable.

Annexe aux comptes consolidés au 31-12-21

LIBELLE	Montant à l'ouverture de l'exercice	Mouvements de l'exercice			Montant à la clôture de l'exercice
		Provisions utilisées	Provisions annulées	Nouvelles provisions	
Provisions pour risques					
- Maladies professionnelles	520 000			580 000	1 100 000
- Litige taxes foncières	1 546 644		61 133	336 055	1 821 566
- Contentieux URSSAF	401 000	401 000			
- Litiges prudhommaux	105 000			35 000	140 000
Total provisions pour risques	2 572 644	401 000	61 133	951 055	3 061 566
Provisions pour charges					
- Engagements sociaux					
. Indemnités de départ en retraite terrestres	3 952 987	109 207		570 548	4 414 328
. Indemnités de départ en retraite marins	1 910 458	60 715		352 993	2 202 736
. Médailles du Travail	758 229	15 182		10 517	753 564
. Cessations anticipées d'activité au titre de l'amiante	2 084 825	145 842		252 848	2 191 831
. Engagements pour les personnels détachés au GMOP	3 622 000	705 000	127 000		2 790 000
. Congés de fin de carrière	1 036 000	862 000			174 000
. Indemnité compensatrice de personnel TMV 1à3	113 000	113 000			
. Cessations anticipées d'activité au titre de la pénibilité	10 610 758	812 856		1 322 884	11 120 786
Total engagements sociaux	24 088 257	2 823 802	127 000	2 509 790	23 647 245
- Autres					
. Loyer Samuel de Champlain 4ème trim 2020	1 348 593	1 348 593			
TOTAL Autres	1 348 593	1 348 593			
Total provisions pour charges	25 436 850	4 172 395	127 000	2 509 790	23 647 245
TOTAL DES PROVISIONS	28 009 494	4 573 395	188 133	3 460 845	26 708 811
II - PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE L'ACTIF					
. Immobilisations corporelles	400 000				400 000
. Immobilisations financières	2 544 019				2 544 019
. Stocks et en cours	1 177 138			35 462	1 212 600
. Créances					
- clients	316 646			91 995	408 641
- compte courant					
TOTAL II	4 437 803			127 457	4 565 260
TOTAL GENERAL I + II	32 447 297	4 573 395	188 133	3 588 302	31 274 071

2.5.5 1 - Provisions pour risques

Maladies professionnelles

Deux jugements ont été rendus en 2017 par le Tribunal des Affaires Sociales sur des demandes de reconnaissance de faute inexcusable de l'employeur à la suite d'une maladie professionnelle. Le GPMNSN a été condamné à payer au total 945 k€ à l'Etablissement National des Invalides de la Marine et à la Sécurité Sociale, en remboursement des fonds versés aux plaignants.

A la clôture de l'exercice 2019, et en conséquence d'une demande similaire, une provision a été constituée à la suite d'un recours d'ayants droits d'un salarié.

A la clôture de l'exercice 2020, et pour le même sujet, le GPMNSN a reçu cinq avis de recours de la part d'ayant droits de salariés. La provision 2020 a été fixée à 520 k€ sur la base d'une estimation réalisée par un cabinet d'avocats experts.

Le Grand Port Maritime a reçu du tribunal de grande instance de Nantes cinq avis de recours de la part des ayants-droits d'agents au titre de demande de reconnaissance de faute inexcusable de l'employeur suite à des maladies professionnelles.

Le Grand Port Maritime a fait appel de trois jugements défavorables rendus en avril 2021, octobre 2021 et janvier 2022. Sur la base de ces jugements, qui ont permis de mieux apprécier le risque lié à l'avancement des autres procédures, la provision est passée de 520 K€ à 1 100 K€.

Il est précisé que le GPMNSN pourrait être condamné à verser des sommes supplémentaires si d'autres salariés ou ayants-droits intentaient un recours équivalent reconnu ensuite en justice.

Annexe aux comptes consolidés au 31-12-21

Taxes foncières

L'administration fiscale a notifié au GPM le rejet de demandes de dégrèvement relatives à des taxes foncières dues au titre des années 2009 à 2013 pour des bâtiments situés à Nantes et Saint-Nazaire.

Une procédure de contestation de cette décision avait été lancée devant le Tribunal Administratif s'appuyant sur une jurisprudence de 2002.

Pour les exercices 2009 et 2010, un mémoire en réplique a été déposé au Tribunal Administratif (TA) en mars 2013. Un recours a été déposé en juillet 2013 devant le TA pour les exercices 2011 et 2012.

Une décision du Conseil d'État du 28 décembre 2012 avait rappelé que les Grands Ports Maritimes étaient toujours fondés à bénéficier d'un régime exonératoire de taxe foncière pour les années 2007 et 2008. Dans un arrêt du 2 juillet 2014, le Conseil d'État a considéré que le changement de statut des ports autonomes en grands ports maritimes motivait la suppression de l'exonération applicable aux ports autonomes.

Par décision du 30 juillet 2014, le Tribunal Administratif de Nantes a prononcé un jugement pour les exercices 2009 à 2012 se traduisant par l'émission de dégrèvements à hauteur de 350 k€ par la Direction Régionale des Finances Publiques.

Statuant en appel du jugement du Tribunal Administratif de Nantes, le Conseil d'État, dans un arrêt du 23 octobre 2015, a rejeté les demandes du GPMNSN rétablissant ainsi les dégrèvements prononcés en 2014.

Le montant total des dégrèvements sollicités par le GPMNSN pour les exercices 2009 à 2014 s'élève à 2 200 k€. Par lettre du 8 janvier 2016, le Ministre des Finances et des Comptes Publics avait répondu à la demande écrite d'une députée de Loire Atlantique appuyant la remise gracieuse sollicitée par le Président du Conseil de Surveillance le 30 avril 2015.

En substance, il en ressortait que pour les exercices 2009 à 2014, le GPMNSN était redevable de la taxe pour les immeubles situés sur l'emprise du port dont il est propriétaire, soit 830 k€. Par ailleurs, le GPMNSN n'est actuellement pas imposé sur l'ensemble des emprises du site portuaire, l'État demeurant redevable légal d'impositions.

En 2016, le GPMNSN, redevable légal, s'était acquitté pour 363 k€ d'avis d'impositions des exercices 2010 à 2012 rétablis suite à l'arrêt du Conseil d'État.

Par lettre du 13 décembre 2016, la Direction Régionale des Finances Publiques a informé le GPMNSN de la dette de 500 k€ restant à sa charge en tant que redevable légal pour les exercices 2010 à 2015. Cette information ne retrace plus les avis d'imposition émis au nom de l'État redevable légal. Cette approche est conforme à la position décrite par le Ministre dans sa lettre du 8 janvier 2016.

En 2020, les recours possibles étant épuisés, il a été procédé à l'enregistrement en charges à payer du montant des impositions dues au titre des exercices 2010 à 2013, soit 222 k€. Leur règlement est intervenu en janvier 2021. La provision a ensuite été complétée de l'évolution de la dette à hauteur de 353 k€.

En 2021, la provision pour les taxes foncières a été réduite du montant des dégrèvements obtenus mais augmentée pour les terrains nouvellement entrés dans le champ de la taxe foncière, et s'établit à 1 822 K€.

Autres provisions

La provision pour le contentieux URSSAF a été reprise en totalité en raison du jugement favorable au GPMNSN rendu par le tribunal judiciaire le 25/06/2021.

Celle pour les litiges prud'homaux a été augmentée pour un nouveau dossier sur la base de l'appréciation faite du risque.

Enfin, la provision pour le paiement du 4ème trimestre du loyer de la drague Samuel de Champlain a été reprise en totalité en raison de la réalisation de la charge.

Un risque de redressement dans le cadre d'un contrôle fiscal de la DVNI sur les exercices 2018 à 2020 existe au 31/12/2021.

Pour l'exercice 2018, une proposition de rectification a été reçue en décembre 2021, qui porte sur la taxe d'apprentissage et la contribution supplémentaire à l'apprentissage, pour un montant de 597 K€.

Aucune provision n'a été constituée car la procédure n'est en qu'au stade de la proposition de rectification et que le GPMNSN a une appréciation différente de l'administration sur le fait générateur de ces taxes, que l'établissement entend défendre.

2.5.5.2 - Provisions pour charges

L'ensemble des engagements sociaux ou assimilés a été appréhendé comptablement sur la base des accords signés à ce jour :

- accord local de préretraite amiante du 3 avril 2002
- accord cadre national interbranches du 30 octobre 2008 et son protocole de financement
- accord local sur les modalités de mise en œuvre de l'accord cadre national du 28 mai 2010

Annexe aux comptes consolidés au 31-12-21

- convention collective nationale unifiée "Ports et Manutention" du 15 avril 2011
- accord collectif du 10 juin 2011 propre au groupement de main d'œuvre portuaire
- protocoles de financement de l'accord local de mise en œuvre des détachements des personnels d'exploitation du 11 juin 2011 et du 5 avril 2012
- conventions tripartites individuelles de détachement du 11 juin 2011
- protocole du 4 mars 2013 précisant des dispositions de financement de l'accord local de mise en œuvre des détachements des personnels d'exploitation.
- protocoles d'accord de salaires des marins (officiers et exécution) du 3 décembre 2012.
- protocoles d'accord des salaires des marins (officiers et exécution) du 3 juillet 2019.
- protocole d'accord avec le GMOP du 20 septembre 2019 sur le financement des indemnités de fin de carrière et de cessation anticipée d'activité.

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière, médailles du travail et dispositif amiante

Les évaluations ont été réalisées selon la méthode des unités de crédit projetées préconisée par la norme IAS 19. Le GPMNSN applique la recommandation ANC du 7 novembre 2013 depuis l'exercice 2013.

La méthode de détermination du taux d'actualisation en cohérence avec celle pratiquée majoritairement par les autres ports se fonde sur l'indice iBoxx Corporate AA 10+.

Les engagements pour les personnels détachés au GMOP

La provision constituée au démarrage du dispositif est réduite à hauteur des paiements effectifs de l'exercice, sachant que le dispositif court jusqu'en 2026.

La méthode de détermination du taux d'actualisation en cohérence avec celle pratiquée majoritairement par les autres ports se fonde sur l'indice iBoxx Corporate AA 10+.

Les congés de fin de carrière

La provision constituée au démarrage du dispositif est réduite à hauteur des paiements effectifs de l'exercice, sachant que le dispositif court jusqu'en 2023.

L'indemnité compensatrice pour le TMV 1 à 3

La provision a été reprise en totalité car le protocole a pris fin en juin 2021.

Dispositif de cessation anticipée en reconnaissance de la pénibilité des métiers portuaires

Le dispositif de cessation anticipée d'activité, en reconnaissance de la pénibilité des métiers portuaires, constitue un article et une annexe technique particulière de la convention collective nationale unifiée.

Les évaluations ont été réalisées selon la méthode des unités de crédit projetées préconisée par la norme IAS 19. Pour ce régime, le GPMNSN applique également depuis l'exercice 2013 la recommandation ANC du 7 novembre 2013.

Hypothèses pour évaluation et comptabilisation des engagements sociaux hors dispositif de pré-retraite

Taux d'actualisation	0,90 %	(0,40% en 2020)
Taux de revalorisation des salaires		
.. marins	1,50 %	
.. terrestres	2,00 %	
.. détachés	0,00 %	
Taux de revalorisation des médailles	2,00 %	
Taux de charges patronales		
.. marins	14,0 %	
.. terrestres	46,0 %	
.. amiantés	0,0 %	
Age de retraite		
.. marins	55 ans	
.. cadre (Non détaché)	64 ans	
.. non-cadre (Non détaché)	60 ans	
.. cadre (détaché)	62 ans	
.. non-cadre (détaché)	62 ans	
Age de début d'activité		
.. cadre	25 ans	
.. non-cadre	21 ans	
Turnover		
.. marins et détachés (non amiantés)	0,00 %	
.. cadre avant 50 ans	0,42 %	
.. cadre après 50 ans	0,00 %	
.. non-cadre avant 50 ans	0,11 %	
.. non-cadre après 50 ans	0,00 %	
Table de mortalité		INSEE F 2008-2010

Annexe aux comptes consolidés au 31-12-21

La synthèse des engagements hors bilan est donnée dans le tableau suivant :

CATEGORIES D'ENGAGEMENTS	
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>	
Cessation anticipée d'activité pénibilité	2 073 294
Engagements sociaux	
indemnités fin de carrière	2 612 963
dispositif amiante	811 422
TOTAL	5 497 679

Par ailleurs, l'accord interbranches du 30 octobre 2008 prévoit un droit de retour au sein du GPM des personnels transférés au GMOP d'une durée de 14 ans à compter de leur détachement en cas de suppression de leur emploi pour motif économique et en l'absence de reprise de l'activité par une autre entreprise, soit jusqu'en 2025.

2.5.6 - Dettes

Rubriques et postes	Montant	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
Dettes financières				
- Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	65 817 210	6 315 617	21 427 421	38 074 172
- Dettes financières et autres emprunts	91 769	91 769		
Dettes non financières				
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 399 050	13 399 050		
- Dettes fiscales et sociales	16 298 870	16 298 870		
- Avances et acomptes reçus				
- Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers				
- Autres dettes non financières	3 521 505	3 521 505		
- Produits constatés d'avance				
TOTAUX	99 128 404	39 626 811	21 427 421	38 074 172

Annexe aux comptes consolidés au 31-12-21

PRETEURS	ANNEE DE REALISATION	DUREE	TAUX	DETTE EN CAPITAL A L'ORIGINE	DETTE EN CAPITAL AU 01/01/2021	ANNUITE 2021		CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2021	CAPITAL A REMBOURSER EN 2022
						CAPITAL	INTERETS		
DEXIA	2008	15 ans	5,040%	15 000 000	3 000 000	1 000 000	134 085	2 000 000	1 000 000
CDC	2009	15 ans	3,730%	8 925 000	2 877 349	680 318	107 325	2 197 031	705 694
CREDIT AGRICOLE	2010	15 ans	3,528%	9 000 000	3 054 614	677 773	100 211	2 376 840	701 942
BNPPARIBAS	2011	15 ans	E3M + 1,9%	10 000 000	4 000 000	666 666	159 658	3 333 334	666 666
CAISSE D'EPARGNE	2013	25 ans	4,790%	10 000 000	8 587 234	337 651	405 320	8 249 583	353 104
CAISSE D'EPARGNE	2013	25 ans	E3M+2,2%	10 000 000	8 830 740	326 508	146 603	8 504 232	341 450
CAISSE D'EPARGNE	2013	25 ans	4,250%	10 000 000	8 830 740	326 508	370 151	8 504 232	341 450
CREDIT FONCIER	2014	25 ans	4,990%	12 000 000	10 649 420	417 116	530 909	10 232 304	431 908
CDC	2015	25 ans	Livret A+0,8%	14 000 000	11 216 976	797 323	145 821	10 419 653	773 403
BNPPARIBAS	2021	10 ans	0,250%	10 000 000				10 000 000	1 000 000
TOTAL					61 047 073	5 229 863	2 100 083	65 817 209	6 315 617
dont SWAP							108 650		

CHARGES A PAYER 2021	MONTANT
Factures non parvenues sur Opérations en capital	3 594 441
Factures non parvenues sur Achats et Charges externes	9 361 130
	12 955 571

2.5.7 - Disponibilités

En application de la dérogation de trésorerie du 3 août 2020 de la Direction Générale des Finances Publiques, les excédents de trésorerie ne font plus l'objet de placements mais sont transférés sur le compte au trésor de l'établissement.

La trésorerie du GPMNSN s'élève à 33 871 k€ au 31 décembre 2021.

2.5.8 - Capitaux propres

Les subventions d'investissement sont amorties et rapportées au compte de résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'elles ont contribué à financer.

Le Port a mis en application depuis l'exercice 2013 les dispositions de l'instruction Direction Générale des Finances Publiques n° 2012/11/6584 du 18 décembre 2012 relative aux modalités de comptabilisation des financements externes de l'actif des établissements publics nationaux.

Les subventions d'investissement étant octroyées sous condition de réalisation effective des travaux sont désormais comptabilisées au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

A la clôture de l'exercice, un recensement des droits acquis est effectué.

Annexe aux comptes consolidés au 31-12-21

Rubriques et postes	Cumuls nets au début de l'exercice	Augmentations			Diminutions				Affectation du résultat	Cumuls nets à la fin de l'exercice
		Financements reçus	Financement reconstitué suite à la reprise de la dépréciation de l'actif financé	Autres augmentations	Reprise suite à l'amortissement de l'actif financé	Reprise suite à la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à la cession ou mise au rebut de l'actif financé	Autres diminutions		
FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR L'ÉTAT										
Financements non rattachés à un actif	90 990 280							- 131 305		90 858 975
Financements rattachés à un actif										
- Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des états										-
- Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété										
- Financements des autres actifs	31 806 095	3 733 171	448		- 1 378 822					34 160 892
FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ÉTAT										
Financements rattachés à des actifs										
- Régions	30 322 372	3 310 185	710 106		- 1 460 089			- 781 301		32 101 274
- Départements	24 198 784	1 811 086	564 062		- 1 216 793			- 659 744		24 697 395
- Communes et groupements de communes	4 954 113	795 889			- 287 622					5 462 380
- Autres collectivités et établissements publics	783 734				- 84 501					699 234
- Union Européennes	11 750 174		41 490		- 664 969			- 88 341		11 038 354
- Autres organismes	911 040				- 43 331					867 709
- Autres	1 989 428	112 500			- 183 511					1 918 416
ECART DE REEVALUATION	165 180 748							- 8 574 673		156 606 075
RESERVES	64 786 881			8 574 673						73 361 554
REPORT A NOUVEAU SOLDE DÉBITEUR	- 60 782 614								- 1 662 389	- 60 782 614
REPORT A NOUVEAU SOLDE CRÉDITEUR	45 878 459									45 878 459
RESULTAT								- 5 395 648	1 662 389	- 5 395 648
TOTAUX	412 769 494	9 762 831	1 316 106	8 574 673	- 5 319 638	-	- 1 660 691	- 13 970 321	-	411 472 483

2.5.9 - Equivalents Temps plein au 31/12/2021

Il est précisé que le tableau ci-après fait référence uniquement aux effectifs GPMNSN, la filiale NPT n'ayant pas de salarié.

Catégories	Fonctionnaires détachés	Autres	Inscrits Maritimes	Femmes de ménage	TOTAL salariés
Cadres 3-4	5	36			41
Cadres 1-2	1	67			68
Officiers de Port	34	0			34
Employés et Techniciens	0	122			122
Agents de Maîtrise	0	33			33
Ouvriers	0	151			151
Officiers Marins	0	0	36		36
Marins d'Exécution	0	0	97		97
TOTAL	40	409	133	0	582

Annexe aux comptes consolidés au 31-12-21

2.5.10 - Impôts sur les sociétés

La décision de l'Union Européenne de juillet 2017 emporte soumission des grands ports maritimes à l'impôt sur les sociétés de droit commun à partir du 1er janvier 2018.

Les reprises comptables de subventions octroyées avant le 1er janvier 2018, qui s'élèvent à 5,5 M€ en 2021, ont été déduites pour déterminer le résultat fiscal, en application de la position retenue par la Direction de la Législation Fiscale en juin 2020.

Après prises en compte de réintégrations et déductions en application de la législation fiscale en vigueur, le résultat fiscal est de - 10 M€ en 2021. Aucune charge d'impôt sur les sociétés n'a par conséquent été comptabilisée.

Le résultat de l'année 2021 du GIE Dragages-Ports n'étant pas connu à ce jour, aucun retraitement n'a pu être opéré pour la détermination du résultat fiscal du Grand Port Maritime. Cette information sera intégrée dans la liasse fiscale qui devra être déposée en mai.

2.5.11 - Impôt différé

A la clôture de l'exercice 2021, aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé, la probabilité de recouvrement sur un horizon raisonnable ne pouvant être démontrée. Cette situation sera réexaminée à chaque clôture au regard de la trajectoire financière pluriannuelle et des prévisions fiscales associées.

2.5.12 - Autres points

Le décret n° 2008-1487 codifié par les articles R213-14 et suivants du code du commerce fait obligation de mentionner dans l'annexe le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat.

Les marchés des commissaires aux comptes du GPMNSN ont été notifiés le 30 mars 2018 pour couvrir la période 2019-2023.

Le total des dépenses pour les 2 cabinets (KPMG et Mazars) est de 51 251 €.

La ventilation du chiffre d'affaires est la suivante :

LIBELLE	Totaux 2021	Totaux 2020	Variation
Travaux et Etudes	8 705 567	2 709 406	221%
Droits de Port	27 357 929	35 346 427	-23%
Location d'Outillages	3 668 197	2 475 279	48%
Domaines et Concessions	26 631 144	24 771 382	8%
Autres prestations de Service	2 000 206	1 908 237	5%
Produits des activités annexes	5 468 894	5 163 091	6%
TOTAL	73 831 937	72 373 822	2%

2.6 - Opérations réciproques

Les opérations réciproques entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé ont été éliminées.

Annexe aux comptes consolidés au 31-12-21

3. - Informations complémentaires sur les comptes consolidés

3.1 - Evènements post-clôture :

Néant

3.2 - Informations diverses :

Néant

Immobilisations incorporelles

Comptes consolidés au 31/12/2021 Immobilisations incorporelles

En EUR

Valeurs brutes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition						
Frais de développement	523 599					523 599
Concessions, brevets et droits similaires	7 921 912				592 280	8 514 192
Immobilisations incorporelles en crédit bail et contrats assimilés						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Immobilisations Incorporelles brutes	8 445 511				592 280	9 037 791

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition						
Frais de développement	520 058	3 541				523 599
Concessions, brevets et droits similaires	6 715 284	500 847				7 216 131
Immobilisations incorporelles en crédit bail et contrats assimilés						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Amortissements et provisions	7 235 342	504 388				7 739 730

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition						
Marques						
Frais de développement	3 541	-3 541				
Concessions, brevets et droits similaires	1 206 628	-500 847			592 280	1 298 061
Immobilisations incorporelles en crédit bail et contrats assimilés						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Valeurs nettes	1 210 169	-504 388			592 280	1 298 061

Immobilisations corporelles

Comptes consolidés au 31/12/2021 Immobilisations corporelles

En EUR

Valeurs brutes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains	77 866 650		287 991			77 578 659
Constructions	890 682 667	112 503	462 343		19 878 871	910 211 698
Installations techniques, matériel, outillage	62 593 089	7 955	259 338		10 420 572	72 762 278
Immobilisations corporelles en crédit bail et contrats assimilés						
Autres immobilisations corporelles	8 308 628		353 456		610 350	8 565 522
Immobilisations en cours	25 719 588	28 923 512			-31 502 073	23 141 027
Avances et acomptes						
Valeurs brutes	1 065 170 622	29 043 970	1 363 128		-592 280	1 092 259 184

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions	532 906 771	23 456 352	537 723			555 825 400
Installations techniques, matériel, outillage	50 534 087	2 854 904	355 123			53 033 868
Immobilisations corporelles en crédit bail et contrats assimilés						
Autres immobilisations corporelles	7 550 976	451 018	353 131			7 648 863
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Amortissements et provisions	590 991 834	26 762 274	1 245 977			616 508 131

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains	77 866 650		287 991			77 578 659
Constructions	357 775 896	-23 343 849	-75 380		19 878 871	354 386 298
Installations techniques, matériel, outillage	12 059 002	-2 846 949	-95 785		10 420 572	19 728 410
Immobilisations corporelles en crédit bail et contrats assimilés						
Autres immobilisations corporelles	757 652	-451 018	325		610 350	916 659
Immobilisations en cours	25 719 588	28 923 512			-31 502 073	23 141 027
Avances et acomptes						
Valeurs nettes	474 178 788	2 281 696	117 151		-592 280	475 751 053

Immobilisations financières

Comptes consolidés au 31/12/2021 Immobilisations financières

En EUR

Valeurs brutes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations	192 939					192 939
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	7 555					7 555
Prêts	4 434 625		1 068 436			3 366 189
Autres immobilisations financières	5 798					5 798
Titres mis en équivalence						
Valeurs brutes	4 640 917		1 068 436			3 572 481

Provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
Titres mis en équivalence						
Provisions						

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations	192 939					192 939
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	7 555					7 555
Prêts	4 434 625		1 068 436			3 366 189
Autres immobilisations financières	5 798					5 798
Titres mis en équivalence						
Valeurs nettes	4 640 917		1 068 436			3 572 481

Durée amortissement

TYPES D'ACTIFS	COMPOSANTS	COMPTE IMMOBILISATION	COMPTE AMORTISSEMENT	DUREE AMORTISSEMENT INDICATIVE
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
FRAIS D'ETABLISSEMENT	- Frais de publicité	201220	280122	1
CONCESSIONS	- Logiciels informatiques individuels	205000	280500	1
	- Logiciels informatiques de gestion d'entreprise	205000	280500	3
COLLECTIONS				
ŒUVRES D'ART	- Œuvres d'art	216000	non amortissable	
SURFACES ET VOIES				
TERRAINS	- Terrains	211000	non amortissable	
PLANS D'EAU	- Plans d'eau	213820	281382	100
TERRE PLEINS-ZONES INDUSTRIELLES ET DOMANIALES	- Fondations et Structures	213810	281381	30
	- Chaussées	213810	281381	10
	- Equipements	213810	281381	20
VOIES FERREES	- Fondations et Structure	213810	281381	30
	- Rails et appareils de voies	213810	281381	20
	- Signalisation	213810	281381	10
OUVRAGES				
OUVRAGES DE PROTECTION	- Digos	213830	281383	100
OUVRAGES D'ACCOSTAGE (QUAIS ET APPONTEMENTS)	- Fondations et Structures	213840	281384	50
	- Chaussées	213840	281384	10
	- Equipements	213840	281384	20
PONTS FIXES	- Génie Civil	213850	281385	75
	- Structure métallique	213850	281385	50
PONTS MOBILES	- Structure	213850	281385	50
	- Mécanismes	213850	281385	15
ECLUSES	- Fondations et Structures	213860	281386	50
	- Chaussées	213860	281386	10
	- Equipements	213860	281386	20
FORMES DE RADOUB	- Fondations et Structures	213870	281387	50
	- Chaussées	213870	281387	10
	- Equipements	213870	281387	20
FLOTTANTS	- Pontons-grues	213870	281387	10
BATIMENTS				
BATIMENTS ET HANGARS	- Fondations, Gros œuvre	213100	281310	60
	- Etanchéité	213100	281310	20
	- Aménagements et équipements	213500	281310	10
INSTALLATIONS TECHNIQUES ET DE MANUTENTION				
INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES OU A CARACTERE SPECIFIQUE	- Installations complexes spécialisées	215110	281511	10
	- Installations à caractère spécifique	215310	281531	10
GRUES	- Structure	215410	281541	30
	- Mécanismes	215410	281541	20
	- Contrôle-commande, électricité	215410	281541	15
	- Traitement Anti Corrosion	215410	281541	15
	- Equipements (bennes/spreaders)	215410	281541	5
ENGINS DE DRAGAGE ET DE REMORQUAGE, MATERIEL NAVAL				
ENGINS DIVERS	- Conduites de refoulement	215420	281542	3
	- Engins navals divers	215420	281542	10
VEGETES	- Coque	215420	281542	25
	- Moteur	215420	281542	10
	- Equipements/Electricité	215420	281542	5
PONTONS AUTOMOTEURS	- Coque	215420	281542	25
	- Equipements	215420	281542	10
MATERIEL DE TRANSPORT TERRESTRE				
VEHICULES DE TOURISME	- Véhicules	218200	281820	4
VEHICULES LOURDS	- Camions et camionnettes	218200	281820	4
VEHICULES LEGERS DE CHANTIER	- Remorques	218200	281820	3
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
MATERIEL DE BUREAU	- Machines et matériel de bureau	218300	281830	5
	- Matériel informatique d'exploitation	218300	281830	5
	- Matériel informatique de bureau	218300	281830	3
MOBILIER DE BUREAU	- Mobilier	218400	281840	5
MATERIEL DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET LA POLLUTION	- Extincteurs, tuyaux, lances	218700	281870	5
	- Installations de défense contre l'incendie	218700	281870	5
	- Barrages anti-pollution	218700	281870	5
INSTALLATIONS, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	- Installations de signalisation	213500	281350	10
	- Installations électriques hangars et bâtiments	213500	281350	10
	- Eclairage public des chaussées et des quais	213500	281350	10
	- Postes de transformation	213500	281350	10
	- Installations radio-électriques	213500	281350	5
	- Installations téléphoniques	213500	281350	5
	- Installations de chauffage	213500	281350	5
	- Clôtures, barrières	213500	281350	8
	- Aménagements bâtiments et ateliers	213500	281350	5
	- Aménagements de terre-pleins et chaussées	213500	281350	10
	- Agencements divers	213500	281350	5
	OUTILLAGE ET MATERIEL D'ATELIER	- Gros outillages, machines, machines outils	215470	281547
- Petit outillage, petit matériel		215470	281547	3
- Matériel divers d'atelier		215470	281547	5
AUTRES IMMOBILISATIONS DIVERSES	- Matériel radio-électrique	215480	281548	5
	- Installations radars	215480	281548	5
	- Matériel médical	215480	281548	5
	- Matériel topographique	215480	281548	5
	- Matériel de restaurant d'entreprise	215480	281548	5
	- Balayeuse	215480	281548	5
	- Ascenseur monte charge	215480	281548	5
	- Marégraphes	215480	281548	5
	- Matériel électro-ménager	215480	281548	5
	- Passerelles mobiles à voyageurs	215480	281548	5